



République française

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

DELIBERATION N°2024-19 DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 février 2024

D. C. M. 2024-19 : Budget Primitif de l'exercice 2024 de la commune.

L'an deux mille vingt-quatre le 7 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal 3 avenue Maurice Berteaux, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 1^{er} février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BOEDEC, Maire,
Mme LANASPRES, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. MEANCE, Mme TEIXEIRA,
M. THIERRY, Adjoints au Maire.
M. JOLY, Conseiller Municipal Délégué,
Mmes MENNAD, OIKNINE, M. ROCA, Mmes REMY-LOUISSON, LEHUEUR, M. DEVILLERS, Mme SAND,
MM. LARMURIER, CAILLON, Mmes HEBRI EL OMAMI, FARIA, BRUCIAFERI, M. JALLU, Mmes BUISSON,
MEYERS, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. GUIBOREL, Adjoint au Maire par M. AH-YU, Adjoint au Maire.
Mme OTTOBRINI, Adjoint au Maire, par Mme MENNAD, Conseillère Municipale.
M. FAUCONNIER, Conseiller Municipal Délégué, par Mme TEIXEIRA, Adjoint au Maire.
M. TORRES MARIN, Conseiller Municipal, par M. JAY, Adjoint au Maire.
Mme LACROIX, Conseillère Municipale, par Mr JOLY, Conseiller Municipal Délégué.
M. RAILLON, Conseiller Municipal par Mme HEBRI EL OMAMI, Conseillère Municipale.
Mme COTIN, Conseillère Municipale, par Mme LANASPRES, Adjoint au Maire.

ABSENTS EXCUSES

Mme BACHELIER, Conseillère Municipale Déléguée.
M. CHANTEMARGUE, Conseiller Municipal.
M. SOARES DE SOUSA COELHO, Conseiller Municipal.

ABSENT NON EXCUSE ET SANS POUVOIR

Mme ROUX, Conseillère Municipale.

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1611-1 et suivants, L 2311-1 à L 2342,

Vu la délibération n°2022-99 du 30 juin 2022, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n°2023-200 du 7 décembre 2023, prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires tenu sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2024 de la commune,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2024 de la commune,

Considérant le règlement budgétaire et financier (RBF) adopté le 8 décembre 2022 par délibération n°2022-197,

Considérant que le projet de budget primitif 2024 de la ville a été établi, conformément à nomenclature comptable M57,

Considérant que le budget primitif 2024 s'équilibre globalement à hauteur de 54 936 400,00€, et par section comme suit :

-	Section de fonctionnement	36 488 100,00€
-	Section d'investissement	18 448 300,00€

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Informatique du 31 janvier 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024 de la ville, arrêté comme suit :

1. Section de fonctionnement

LES DEPENSES

Chap.	Libellé du chapitre	BP 2024
011	Charges à caractère général	9 820 600
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 550 000
014	Atténuation de produits	280 000
023	Virement à la section d'investissement	2 319 000
042	Ope. d'ordre de transfert entre sections	750 000
65	Autres charges de gestion courante	2 308 500
66	Charges financières	440 000
67	Charges exceptionnelles	20 000
Total dépenses de fonctionnement		36 488 100

LES RECETTES

Chap.	Libellé du chapitre	BP 2024
013	Atténuation de charges	401 000
042	Ope. d'ordre de transfert entre sections	691 900
70	Produits des services.	3 721 500
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 576 615
731	Fiscalité locale	23 829 985
74	Dotations et participations	4 640 400
75	Autres produits de gestion courante	441 700
76	Produits financiers	185 000
Total recettes de fonctionnement		36 488 100

1. Section d'investissement

LES DEPENSES

Chap.	Libellé du chapitre	BP 2024
040	Ope. d'ordre de transferts entre sections	691 900
10	Dotations, fonds divers et réserves -Remboursement TAM	50 000
16	Emprunts et dettes assimilées	2 127 200
20	Immobilisations incorporelles	315 000
204	Subventions d'équipement versées (vidéo surveillance)	70 000
21	Immobilisations corporelles	8 189 000
23	Immobilisations en cours	7 002 000
27	Autres immobilisations financières	3 200
Total dépenses d'investissement		18 448 300

LES RECETTES

Chap.	Libellé du chapitre	BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	2 319 000
040	Ope. d'ordre de transferts entre sections	750 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 450 000
13	Subventions d'investissement	4 391 100
16	Emprunts et dettes assimilées	8 538 200
Total recettes d'investissement		18 448 300

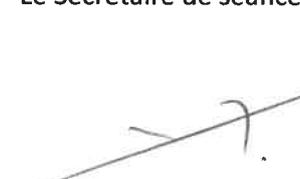
DIT que les documents budgétaires ont été établis en conformité avec la réglementation en vigueur et que le présent budget primitif de l'exercice 2024 a été voté, par nature au niveau du chapitre, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

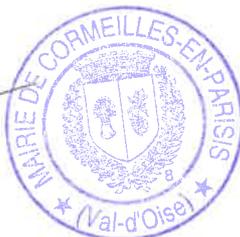
AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

PAR 29 Voix Pour, 00 Voix Contre, 02 Voix Abstention.

Fait et délibéré ce jour en séance.

Le Secrétaire de séance,


Michel JAY



Le Maire,


Yannick BOEDEC

